

PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Directrice régionale

À

M. le Directeur de la centrale
ENGIE Combigolfe
Route du terminal minéralier
ZI Caban sud

13270 – FOS SUR MER –

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 1^{er} février 2018

Ref : Vos courriers en réponse du 14 février 2018.

P.J. : 1 fiche d'écart complétée

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 1^{er} février 2018.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- Accès aux points de prélèvements atmosphériques dans le cadre des contrôles inopinés

Suite à cette visite d'inspection, un écart à la réglementation vous a été notifié par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier rappelé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

Ecart à la réglementation relevé :

L'écart à la réglementation fait l'objet d'engagement de mise en conformité de votre part dans les formes et délais détaillés dans la fiche d'écart jointe. Ces engagements seront vérifiés lors d'une prochaine inspection.

Je vous rappelle malgré tout qu'il convient de faciliter l'accès aux divers points de prélèvement pour les organismes externes chargés de réaliser les mesures de contrôles.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.